



Poste aménagé pendant la période d'un arrêt de travail

Par **clieve90**, le **29/06/2011** à **16:35**

bonjour, je me suis blessé au travail et donc j'ai consulté un médecin qui m'a prescrit un arrêt de travail de moins d'une semaine en accident du travail, cependant mon employeur souhaite que je vienne voir le médecin du travail pendant la période d'arrêt afin de voir s'il y a possibilité de me faire un poste aménagé pendant la période d'arrêt, trouvant cela étrange j'ai contacté l'inspection du travail qui m'a dit que je n'étais pas tenu ni d'aller voir le médecin du travail ni de travailler en poste aménagé pendant cette période d'arrêt et j'en suis donc fait par le service chsct de mon entreprise. Ma question est : es-tu que je suis bien dans mes droits ? et quel recours a l'employeur suite à ça ? Car pour ne rien vous cacher j'ai l'impression que mon employeur cherche à me faire pression. merci de m'avoir lu, j'espère avoir des réponses.

Par **P.M.**, le **29/06/2011** à **19:39**

Bonjour,
En principe la visite de reprise n'est pas à l'initiative de l'employeur mais du salarié, du médecin traitant ou du médecin conseil des organismes de Sécurité Sociale selon [l'art. R4624-23 du Code du Travail](#), il semble donc que vous soyez fondé dans votre refus de vous y rendre dans ces conditions...

Par **clieve90**, le **29/06/2011** à **19:45**

Je vous remercie pour votre réponse rapide.